

Défense : « La réforme des pensions des militaires pourrait avoir des effets négatifs pour la sécurité du pays »

Pour Yves Huwart, le président du principal syndicat militaire, les négociateurs de la coalition Arizona n'ont pas étudié les conséquences que pourrait entraîner cette réforme sur les capacités opérationnelles de l'armée.

🔒 Article réservé aux abonnés



Yves Huwart. - Philippe De Boeck.



Info « Le Soir » - Journaliste au pôle International

Par **[Philippe de Boeck \(/2146/dpi-authors/philippe-de-boeck\)](#)**

Publié le 25/11/2024 à 18:03 | Temps de lecture: 4 min 🕒

Soyons clairs, nous ne sommes pas contre le fait d'augmenter l'âge du départ à la retraite des militaires, à savoir deux fois un an comme c'est le cas pour les autres Belges », entame le président du syndicat militaire ACMP-CGPM, Yves Huwart, dans un entretien au *Soir*. « Mais on ne peut pas aller au-delà de 60 ans, comme le proposent actuellement les partis de l'Arizona, si on veut maintenir le niveau opérationnel de l'armée. »

A la mi-octobre, le nouveau chef de la Défense (Chod) s'en était déjà inquiété dans une lettre envoyée aux militaires. « Il semble indispensable d'éviter d'introduire de l'incertitude et du mécontentement en modifiant le régime des pensions sans prendre en compte les spécificités de la Défense et de notre métier, ni les conséquences néfastes possibles sur la transformation et l'opérationnalité de la Défense », écrivait le général aviateur Frederik Vansina le 15 octobre, à l'occasion de la reprise des négociations fédérales.

L'âge moyen passerait à 43 ans

La limite actuelle pour la plupart des militaires est de 56 ans, sauf pour les généraux où on est à 59 et 61 en fonction du grade. Dans les deux versions de la « super note » du formateur Bart De Wever, la limite d'âge pourrait passer, par étapes, à 67 ans d'ici à 2043, par souci d'harmonisation avec d'autres professions.

« C'est impossible, pour plusieurs raisons », défend Yves Huwart. « D'après nos calculs et ceux de l'état-major, près d'un cinquième des troupes ne serait plus disponible pour des opérations. L'âge moyen du militaire passerait de 38 à 43 ans. Chez nos voisins, on est à 32 ans en France, 33 aux Pays-Bas et 30 ans et demi au Royaume-Uni. » Cette différence s'explique par la limitation des engagements décrétée par les ministres De Crem et Vandepuut dans les gouvernements d'avant la Vivaldi. « Le plan Star de la ministre Dedonder a permis de repartir à la hausse, et on est maintenant à 2.500 recrutements par an », précise Yves Huwart.

« Malgré les milliards supplémentaires alloués à l'armée pour les années à venir en dépenses d'équipement, cette réforme des pensions ne permettra pas à la Belgique d'atteindre la norme de l'Otan de 2 % du PIB pour les dépenses de défense », précise le président du CGPM. « Et puisque les coûts salariaux augmenteront, nous avons calculé que cela fera 300 millions d'euros de moins par an pour l'achat et l'entretien de nouveaux équipements ainsi que pour les exercices et l'entraînement. »

Yves Huwart estime aussi qu'il sera plus difficile d'attirer des nouvelles recrues et, surtout, de les garder : « Les conditions sont plus intéressantes dans le privé, où les heures supplémentaires sont payées, ce qui n'est pas le cas à l'armée. Quand on est en mission à l'étranger ou en *stand-by*, c'est 24 heures sur 24. Sur l'ensemble de sa carrière, un militaire perd en moyenne l'équivalent de sept années de salaire. »

Sécuriser nos infrastructures stratégiques

Le départ à la pension à 56 ans fait partie des attraits pour la carrière militaire. « Si on l'enlève, qui restera ? », se demande le président du CGPM, en ajoutant que les négociateurs de l'Arizona ne tiennent pas compte de tous les aspects du problème.

Autre aspect important qui entre en ligne de compte, d'après le syndicat militaire : l'impact que pourrait avoir cette réforme sur la sécurité et la protection du pays. « Dans le contexte géopolitique actuel », explique Roger Housen, colonel et conseiller stratégique au CGPM, « nous devons nous préparer à faire face à de plus en plus d'actes de sabotage venant de Russie. Il faudra donc sécuriser nos infrastructures stratégiques. »

« En 2016, après les attentats de Zaventem et de Maelbeek, l'armée pouvait encore opérer avec 1.850 militaires dans les rues pour répondre à la menace terroriste », conclut Roger Housen. « A l'avenir, elle ne pourra le faire qu'avec 1.200 soldats. Au vu des menaces pour notre sécurité, davantage de militaires seront nécessaires pour les opérations, mais comme ils seront plus vieux, ils seront moins disponibles. On ne court plus aussi bien avec un paquetage de 25 kilos sur le dos à plus de 60 ans. L'écart entre l'engagement opérationnel et la puissance de combat atteindra ainsi les 17 %. »